Tarifs 2022

**Avec ordonnance médicale :**

**L’assurance de base** est active si vous disposez d’une ordonnance médicale

(Le formulaire s’intitule : Prescription diététique (selon l’art 9b OPAS))  
Comme pour toute prestation remboursée par la LAMAL, vous payerez le 10%   
des consultations directement à votre assurance maladie (pas de payement au   
cabinet de nutrition).   
  
La première consultation dure 40 mn   
Les consultations suivantes durent sur 30 mn

**Sans ordonnance médicale :**

Si vous bénéficiez d’une **assurance maladie complémentaire\***, le montant de la consultation pourrait être en partie remboursé. Pour plus de sécurité, chaque assuré doit préalablement se renseigner auprès de son assurance   
(\*n° du thérapeute : RCC A413862)   
Le montant se règle directement au cabinet de nutrition (cash, TWINT ou par   
carte EC); vous recevrez une facture à adresser à votre assurance maladie   
complémentaire pour le remboursement.   
  
La première consultation coûte 150 frs, soit 50 mn (jusqu’à 1 h max)   
Les consultations de suivi coûtent 130 frs pour 50 mn (jusqu’à 1 h max)

Tarif étudiant, chômeur, retraité : rabais de 10 %  
  
\*Etant agréée ASCA et RME, les assurances complémentaires ci-dessous   
**remboursement une partie de la consultation** (pour rappel, chaque assuré doit   
préalablement se renseigner auprès de son assurance).

* AGRISANO
* AMB Assurance-maladie et accidents
* AQUILANA
* ASSURA (uniquement pour NATURA (à ne pas confondre avec NaturaR3)
* ATUPRI
* AXA si ass. compl. ACTIF et COMPLET  
  - CAISSE MALADIE DE WÄDENSWIL
* CONCORDIA – Natura plus
* CPT/KPT
* FKB
* **GROUPE MUTUEL**:   
   - Avenir Assurance Maladie SA (Avenir, CMBB, St. Moritz)   
   - Philos Assurance Maladie SA (Philos, Avantis, Fonction publique,

Troistorrents, Panorama, EOS)   
 -Easy Sana Assurance Maladie SA (Caisse vaudoise, Hermes, Easysana)   
 - Mutuel Assurance Maladie SA (Mutuel, Universa, Natura)

* INNOVA
* INTRAS
* MOVE SYMPANY
* RHENUSANA
* SANITAS
* SODALIS (groupe santé) –SANA/SANA PLUS – Sodalis Ass hospitalisation
* SUMISWALDER
* SUVA – assurance militaire
* SWICA (SWICA inclus PROVITA)
* VITA SURSELVA
* VIVAO SYMPANY, MOVE SYMPANY

A noter que les assurances complémentaires suivantes, bien qu’affiliées au RME   
**ne remboursent pas les consultations nutritionnelles** dispensées par un diététicien agréé :

* CSS
* EGK-Caisse de Santé
* FKB Die liechtensteinische Gesundheitskasse   
  GALENOS Assurance - maladie et accidents
* Helsana Assurances SA
* Kmu-Krankenversicherung, Krankenkasse Steffisburg, Krankenversicherung  
   Flaachtal
* ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG
* Sanagate AG

Enfin, la VISANA étant affiliée ni à l’ASCA ni au RME, rembourse les prestations nutritionnelles uniquement sur ordonnance médicale, via la LAMAL.